

Arras, le 2 avril 2020

Le Préfet du Pas-de-Calais

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Pas-de-Calais

**Objet : COVID 19 – Continuité de l'accueil des enfants des personnels prioritaires dans les écoles pendant les vacances scolaires**

Vous avez été nombreux à faciliter l'ouverture de vos écoles pour mettre en place un service d'accueil des enfants des personnels soignants et nous vous en remercions. Cet accueil a même été élargi pour certaines communes aux mercredi, samedi et dimanche.

A compter du 1<sup>er</sup> avril, le dispositif d'accueil a été étendu aux enfants des personnels appartenant aux forces de sécurité intérieure dans la limite des capacités d'accueil.

Tous ces personnels doivent savoir que leurs enfants seront accompagnés en dehors des heures scolaires et pouvoir continuer de consacrer tous leurs efforts à la prise en charge des malades et à la gestion de la crise sanitaire.

Les vacances de printemps approchent. Certains d'entre vous ont déjà pris les dispositions nécessaires pour que cet accueil soit maintenu et que les enfants qui se présenteront soient pris en charge. Nous souhaiterions pouvoir faire en sorte que les 151 points d'accueil déjà existants sur le département puissent fonctionner pendant ces vacances. Nous avons donc besoin de vous.

Les inspecteurs de l'éducation nationale, vos interlocuteurs directs, prendront votre attache. Tous ensemble, nous devons maintenir dans la durée un dispositif dont l'efficacité et l'utilité ont été saluées par tous et permettent aux personnels soignants et des forces de sécurité intérieure de se consacrer à la gestion de la crise sanitaire.

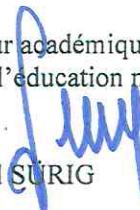
Nous sommes certains que votre engagement ne faiblira pas et nous souhaitons vous en remercier.

Le Préfet,



Fabien SUDRY

Directeur académique  
des services de l'éducation nationale,



Joël SÜRIG

Copie :

Madame le Recteur de l'académie de Lille  
Monsieur le Président du conseil départemental  
Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale  
Monsieur le directeur territorial de l'ARS